

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE LA ROCHELLE

**Séance du 1<sup>er</sup> juin 2023**

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 26 mai 2023, s'est réuni le 1<sup>er</sup> juin 2023 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président, (sauf à la 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> question),  
Sous la présidence de M. Patrick GIAT à la 5<sup>ème</sup> question,  
Sous la présidence de M. Antoine GRAU, 1<sup>er</sup> Vice-président, à la 15<sup>ème</sup> question,

**Membres présents** : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE (sauf à la 10<sup>ème</sup> question), M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY, M. Bertrand AYRAL (jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marie LIGONNIÈRE (jusqu'à la 7<sup>ème</sup> question), M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS (jusqu'à la 4<sup>ème</sup> question), M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ (jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET (jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), Mme Marie NÉDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA et M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH, Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Sébastien BÉROT (à la 1<sup>ère</sup>, 21 et 22<sup>ème</sup> questions), M. Gérard-François BOURNET, Mme Josée BROSSARD, M. David CARON, M. Jean-Claude COSSET, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT (jusqu'à la 6<sup>ème</sup> question), M. Yves DLUBAK, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Didier GESLIN, M. Patrick GIAT, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE (sauf à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÉNÈS, Mme Line MÉODE, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT (sauf à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT (jusqu'à la 4<sup>ème</sup> question et à compter de la 21<sup>ème</sup> question), M. Olivier PRENTOUT, M. Michel RAPHEL, M. El Abbes SEBBAR, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Michel TILLAUD, M. Thierry TOUGERON, et Mme Chantal VETTER, Conseillers communautaires.

**Membres absents excusés** : M. Jean-François FOUNTAINE (à la 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> question), Président ;

Mme Séverine LACOSTE (à la 10<sup>ème</sup> question), M. Bertrand AYRAL (à partir de la 21<sup>ème</sup> question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à M. Christophe BERTAUD), M. Stéphane VILLAIN (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET), Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à Mme Françoise MÉNÈS à compter de la 8<sup>ème</sup> question), Vice-présidents ;

Mme Catherine LÉONIDAS (pouvoir à M. Antoine GRAU à compter de la 5<sup>ème</sup> question), M. Marc MAIGNÉ (à compter de la 21<sup>ème</sup> question et jusqu'à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET (à compter de la 21<sup>ème</sup> question), M. Didier ROBILIN (pouvoir à Mme Line MÉODE), Conseillers délégués ;

Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Catherine BENGUIGUI (pouvoir à M. Vincent COPPOLANI), Mme Dorothée BERGER (pouvoir à Mme Chantal SUBRA), M. Sébastien BÉROT (pouvoir à

Mme Eugénie TÊTENOIRE à compter de la 2<sup>ème</sup> question et jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), Mme Catherine BORDE-WOHMANN (pouvoir à M. Jean-Claude COSSET), Mme Viviane (pouvoir à Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à Mme Katherine CHIPOFF à compter de la 7<sup>ème</sup> question), Mme Amaël DENIS (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE sauf à la 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> question), Mme Hélène DE SAINT-DO (pouvoir à M. Guillaume KRABAL), Mme Nadège DÉsir, M. Olivier GAUVIN, M. Dominique GUÉGO (pouvoir à Mme Marie NÉDELLEC), M. Régis LEBAS, Mme Martine MADELAINE (à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Chantal MURAT (à la 23<sup>ème</sup> question), M. Hervé PINEAU (pouvoir à M. Didier GESLIN), M. Patrick PHILBERT (pouvoir à M. Marc MAIGNÉ à compter de la 5<sup>ème</sup> question et jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), Mme Martine RENAUD (pouvoir à Mme Elyette BEAUDEAU), Mme Jocelyne ROCHETEAU (pouvoir à M. Jean-Luc ALGAY), Mme Tiffany ROY (pouvoir à M. Thierry TOUGERON), Mme Marie-Céline VERGNOLLE (pouvoir à M. David BAUDON), Conseillers communautaires ;

**Secrétaire de séance** : M. Alain DRAPEAU

n° 11

## LA ROCHELLE UNIVERSITE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES 30 ANS DE L'UNIVERSITE DE LA ROCHELLE

Rapporteur : M. DEMESTER

**La Rochelle Université fête en 2023 le 30<sup>ème</sup> anniversaire de sa création. Elle a, pour l'occasion, élaboré un programme d'actions et d'événements. Elle sollicite la CdA à hauteur de 35 000 €.**

L'université souhaite au travers des temps forts de son anniversaire retracer son histoire, souligner son ancrage territorial fort et les partenariats institutionnels qui en découlent.

Le programme prévisionnel de ce 30<sup>ème</sup> anniversaire qui se déroulera tout au long de l'année 2023, présente au total 23 actions et projets pour un budget global prévisionnel de 145 000 €.

Peuvent être cités particulièrement :

- la Conférence-Débat sur la place de l'université dans sa ville, prévue en juin 2023 avec la participation envisagée de Lionel Jospin, Ministre de l'Éducation Nationale lors de la création de l'université en 1993,
- la soirée de Gala des 30 ans prévue le jeudi 26 octobre 2023,
- les Rencontres Littorales Urbain Durable Intelligent dans un format élargi pour 2023,
- le 1<sup>er</sup> Festival EU Conexus, internationalisation du Festival «Les étudiants à l'affiche»,
- la 1<sup>ère</sup> remise de diplômes de La Rochelle Université, pour rapprocher les étudiants et leurs potentiels futurs employeurs (acteurs socio-économiques & partenaires de l'université).

L'Agglomération est un partenaire historique de La Rochelle Université depuis sa création et accompagne étroitement ses projets de développement dans le cadre notamment d'une convention de partenariat et financière triennale, avec une dotation financière annuelle de près de 500 000 euros, en cohérence avec nos politiques publiques.

Le Budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
23 actions	145 000.00 €	LRU	50 000.00 €
		Fondation LRU	20 000.00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	20 000.00 €
		Département 17	20 000.00 €
		CdA	35 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>145 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>145 000.00 €</b>

Cette demande a été présentée au COPIL subventions aux partenaires  
obtenue un avis favorable.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de soutenir le projet,
- de voter une subvention de 35 000 € inscrite au budget 2023 ayant pour imputation budgétaire : 124/23/657363 au bénéfice de La Rochelle Université,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents à intervenir.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 58

Nombre de membres ayant donné procuration : 20

Nombre de votants : 78

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 78

Votes pour : 78

Vote contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
LE VICE-PRÉSIDENT  
**Antoine GRAU**

Signé électroniquement par : Antoine Grau  
Date de signature : 15/06/2023  
Qualité : Antoine Grau - 1er Vice-président

*Signé électroniquement*

#### **Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

## **Convention entre La Rochelle Université Et La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CDA) « Célébrations des 30 ans de l'université »**

### **La Communauté d'Agglomération de La Rochelle**

Représentée par son Président, Jean-François Fontaine, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2023,

Ci-après dénommée « La Communauté d'Agglomération de La Rochelle » ou « la CDA »

D'une part

**Et**

### **La Rochelle Université**

Représentée par son Président Jean-Marc Ogier dûment habilité

Ci-après dénommée « l'Université » ou « LR UNIV »

D'autre part

### **Préambule**

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CDA) et La Rochelle Université (LR UNIV) ont ensemble une coopération de longue date, en faveur du développement sur le territoire rochelais d'un pôle d'Enseignement Supérieur et de Recherche de premier plan sur l'Arc Atlantique.

La Rochelle Université célèbre en 2023 le 30<sup>ème</sup> anniversaire de sa création, et a pour l'occasion élaboré un programme d'actions et d'évènements. Le programme détaillé est joint en annexe 1.

**Ceci exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :**

### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention vient définir les modalités du soutien de la CdA à La Rochelle à LR UNIV dans le cadre des célébrations de son 30<sup>ème</sup> anniversaire.

## Article 2 - Montant de la subvention

Le montant maximum de la subvention accordée par la CdA est de 35 000 € pour 2023 sous réserve de la réalisation des actions prévues par le budget prévisionnel ci-dessous.

La subvention est strictement réservée à la réalisation des actions définies par le budget prévisionnel ci-dessous, excluant à ce titre tout prélèvement de frais de gestion.

### Budget prévisionnel des actions :

ACTIONS	DEPENSES	RECETTES	
	Montant	Sources	Montant
Fresque murale	9 000 €	La Rochelle Université	50 000 €
Premier festival EU-CONEXUS	5 000 €	Fondation La Rochelle Université	20 000 €
Conférence-Débat « 1993-2003 comment l'Université a changé la ville ? »	5 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine	20 000 €
Journée du personnel	15 000 €	Département de la Charente-Maritime	20 000 €
Coloration « 30 ans » Green Party »	3 500 €	CDA La Rochelle	35 000 €
Première remise de diplômes	25 000 €		
« La Folle soirée des 30 ans » : soirée de gala	35 185 €		
Bière Science Infuse « 30 ans »	3 315 €		
Présentation programme des 30ans / vœux	11 000 €		
Coloration « 30 ans » de la remise des diplômes aux doctorants	1 600 €		
Projet de recherche-crédation théâtrale	2 500 €		
30 ans de partenariats internationaux	1 000 €		
En roue libre	1 000 €		
Régate des IUT	500 €		
Exposition et campagne d'affichage	2 700 €		
Artplastic !	3 500 €		
Marathon de la géographie	1 200 €		
Nuit du festival du film (pas trop) scientifique spécial 30 ans	2 500 €		
Collection d'affiches La Rochelle Université	5 000 €		
Création de vêtements	2 500 €		
Médaille de l'université	1 000 €		
Miel 30 ans	600 €		
Communication	7 400 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>145 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>145 000 €</b>

Pour obtenir le versement intégral de la subvention, LR UNIV doit justifier des dépenses éligibles à hauteur de l'assiette prévisionnelle.

Si les dépenses réalisées sont inférieures aux dépenses prévisionnelles, le montant de la subvention sera calculé au prorata des dépenses réellement justifiées.

### **Article 3 - Modalités d'attribution et de versement des subventions**

Le versement se fera en 2 fois :

- l'acompte de 50 % du Budget prévisionnel soit 17 500 € à la réception par la CDA de la présente convention signée.
- Le versement du solde sera conditionné à la réception par la CDA :
  - D'une information ou invitation au cabinet du Président de la CDA de La Rochelle et aux services de la CDA (Direction de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur) sur le déroulement des actions (date, contenu...) en faisant apparaître le logo de la CDA,
  - Du bilan présenté par LR UNIV, sur le plan qualitatif comme financier, globalisé à l'ensemble du programme d'actions de l'année 2023, au plus tard au 31 mars 2024.

Date de réalisation du projet	Du 01/01/23 au 31/12/2023
Date limite de dépôt des pièces justificatives	31/03/2024
Date de fin de la convention	31/03/2024

### **Article 4 – Droit de contrôle de la CDA**

La CDA se réserve la possibilité de vérifier les conditions d'utilisation de la subvention versée.

### **Article 5 - Communication – Publicité**

LR UNIV s'engage à assurer la promotion de son partenariat avec la CDA et de la présente convention. Elle assurera la visibilité de la CDA dans les actions que celle-ci aura co-financées.

Des outils de communication spécifiques (roll-up, kakémono, oriflammes...) seront mis à la disposition de LR UNIV par la CDA à cette fin si besoin.

## **Article 6 - Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de 15 mois.

Fait à La Rochelle en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté d'agglomération  
de La Rochelle  
P. le Président et par délégation

Pour La Rochelle Université  
Le Président

Vincent DEMESTER

Jean-Marc OGIER